



LOI N° 2023/013 DU 19 DEC 2023

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LE  
PROTOCOLE ET LES STATUTS RELATIFS AU FONDS  
MONETAIRE AFRICAIN, ADOPTES A MALABO EN GUINEE  
EQUATORIALE LE 27 JUIN 2014

*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président  
de la République promulgue la loi dont la teneur  
suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Protocole et les Statuts relatifs au Fonds Monétaire Africain, adoptés le 27 juin 2014, à Malabo en Guinée Equatoriale.

**ARTICLE 2.-** La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 19 DEC 2023

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



*Paul Biya*  
**PAUL BIYA**

www.pro...